



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 425-2026 sur la tarification des biens et services de la Ville de Rigaud, de façon à :

- Établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services ou activités.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la ville de Rigaud.

Donné à Rigaud ce 12 février 2026.

☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-
Viateur

☐ Ateliers
municipaux
34, rue de la
Coopérative

☐ Loisirs et
bibliothèque
102, rue Saint-
Pierre

☐ Caserne
7, rue Jules-A.-
Desjardins
Tél. : 450 451-0869

Camille Primeau, LL. B, LL. M, OMA
Greffière

